

Paris, le 3 février 2011

**Communiqué de presse**  
**de l'Assemblée des départements de France**

**Espaces naturels sensibles : les départements innovent en faveur  
de la nature et des paysages**

L'Assemblée des départements de France publie un recueil d'initiatives départementales intitulé « *Espaces naturels sensibles : une politique des départements en faveur de la nature et des paysages* ». Au travers d'exemples, cette publication montre l'importance des politiques ENS des départements dans la mise en œuvre des objectifs nationaux de préservation de l'environnement.

Dans une période où il est de bon ton de s'interroger sur la pertinence des politiques départementales, la publication de ce document démontre que les conseils généraux sont en permanence dans l'innovation territoriale et des acteurs importants du développement durable et de l'entretien des espaces naturels.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des départements mène une politique ENS adaptée aux enjeux et aux acteurs locaux. Après plus de 25 ans de pratique, les politiques ENS des départements ont montré leur efficacité. Elles poursuivent des objectifs de préservation des espaces naturels, des paysages et de la biodiversité, de développement touristique ou encore d'accès à la nature pour tous.

Actuellement, 170 000 hectares d'espaces naturels sont protégés grâce aux politiques ENS. Outre les sites départementaux, les autres réseaux de protection de la nature bénéficient des politiques ENS menées par les départements (les sites Natura 2000, les réserves naturelles régionales...).

L'ADF a développé une charte des espaces naturels sensibles qui vise à assurer, au niveau national, la cohérence des politiques départementales. Celle-ci a déjà recueilli l'adhésion de 50 départements.

Les ENS illustrent le rôle crucial des départements dans la mise en œuvre de politiques publiques nationales ; ils sont un outil indispensable pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (trame verte et bleue), mais aussi pour répondre aux défis de l'éducation à l'environnement et de la prise de conscience environnementale.

Téléchargez le document « *Espaces naturels sensibles : une politique des départements en faveur de la nature et des paysages* » : <http://www.departement.org/>

Contact presse : **Nadia SALEM**  
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01  
[nadia.salem@departement.org](mailto:nadia.salem@departement.org)